Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE VAUCLUSE

PPRi Calavon-Coulon
Concertation

Réunion des personnes et organismes associés

Direction
Départementale
des Territoires de
Vaucluse

Programme de la réunion

I. Dans quel cadre s'inscrit cette réunion ?

II. Le contexte :
Pourquoi un PPRi sur le bassin du Calavon-Coulon?

III. Le PPRi :
Quels sont les objectifs ?
Comment a-t-il été élaboré ?
Quel en est le contenu ?

IV. Où en est-on et quelles sont les prochaines étapes ?

V. Débats – Echanges avec la salle.

Dans quel cadre s'inscrit cette réunion ?

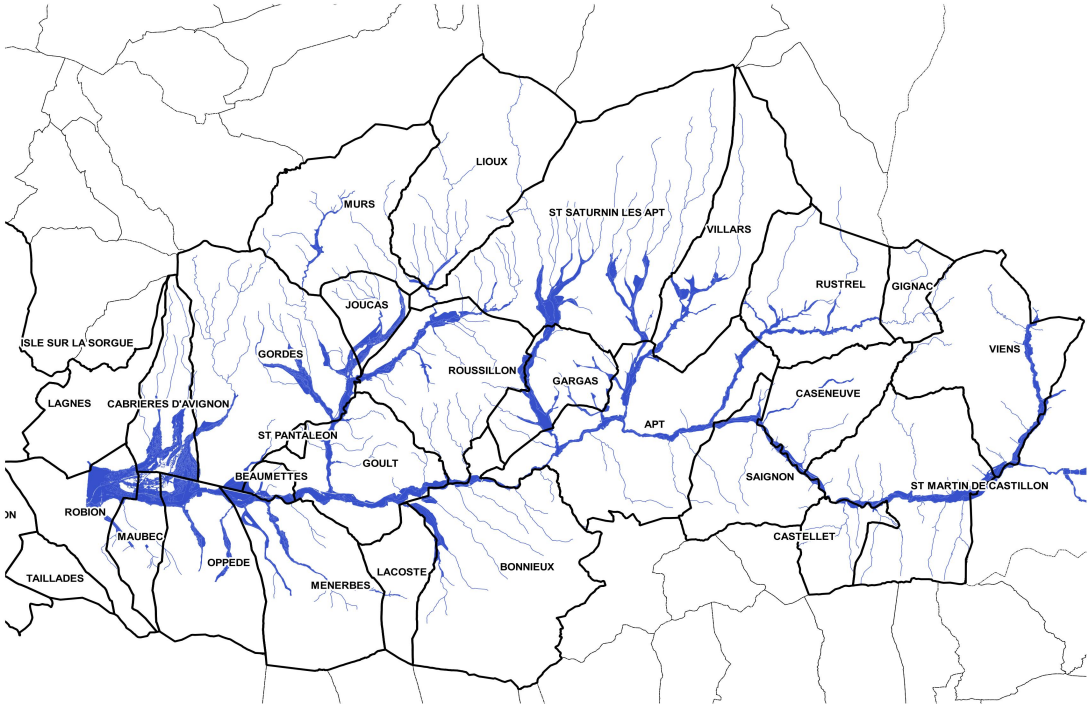

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) du Calavon-Coulon et de ses affluents **est en cours d'élaboration.**

Il concerne 24 communes sur sa partie amont et 8 communes sur sa partie aval.

Le PPRi est élaboré **à l'initiative et sous la responsabilité de l'État**, en étroite association avec les communes et les acteurs locaux. Il fait aussi l'objet d'une concertation avec la population.
Les étapes à venir (concertation, consultations, enquête publique) seront menées séparément (amont et aval) .

Une association étroite et continue avec les collectivités

- **2014 :** réunions d'association avec chacune des communes amont : présentation des aléas, et diffusion pour avis des projets de carte d'aléa + visites de terrain
- **2014-2016 :** vérification sur site et sur modélisation hydraulique des potentielles erreurs sur l'ensemble du BV
- **Automne 2016 :** réunions d'association avec chacune des communes amont : diffusion de la carte d'aléa finalisée (papier et numérique), présentation des enjeux, du croisement aléa x enjeux, et diffusion pour avis des projets de cartes d'enjeux (papier et numérique)
- ***Février 2017 :*** réunion de travail avec les instructeurs des communautés de communes : même présentation qu'en commune, diffusion des cartes d'aléa finalisées et des projets de cartes d'enjeux (numérique)
- **11/2016 – 02/2017 :** réception et traitement des remarques des communes sur les cartes d'enjeux
- **14/02/2017 :** transmission des PAC aléa aux communes amont : carte d'aléa finalisée, principes d'urbanisme à appliquer, CR réunions de 2016
- **Juin à juillet 2017** : rappels des étapes précédentes, présentation des cartes réglementaires et du règlement.

Quelles sont les étapes de la procédure ?

ASSOCIATION AVEC LES COLLECTIVITES

Prescription
Prescription du PPRI par le préfet

Elaboration du PPRI
- Phase d'études.
- Élaboration du dossier règlementaire.

Porter à la connaissance ou Application anticipée
Permet de rendre applicable les mesures du PPRI pour les projets nouveaux, avant son approbation définitive.

Retour d'expérience
Prise en compte dans le PPRI du retour d'expérience issue de l'application anticipée.

Étapes facultatives

Concertation avec la population
Présentation du projet de PPRI à la population et recueil de ses questions ou observations.
Finalisation du projet suite à la concertation.

Enquête publique
Projet mis à disposition du public.
Finalisation du dossier définitif après analyse du rapport d'enquête.

Approbation
Le PPRI est approuvé par le Préfet et devient opposable.

Rappel de la méthodologie d'élaboration du PPRi.

<u>Comment identifier les zones à risques ?</u>

Le risque résulte du croisement entre

Un phénomène naturel : **« l'aléa ».** C'est l'inondation

Des biens et des personnes exposés au risque : **« les enjeux »**

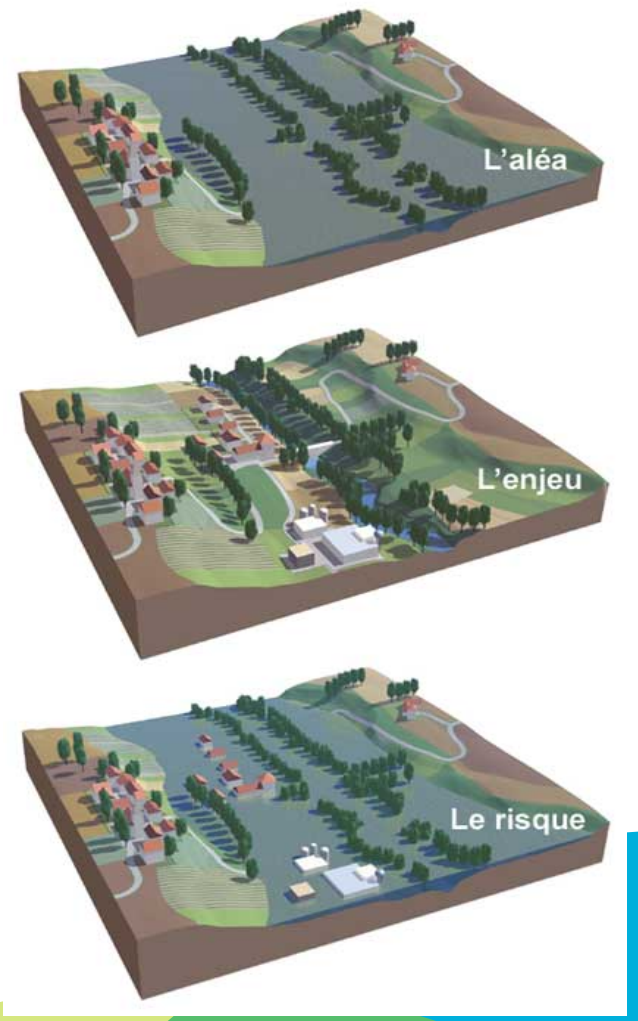

Rappel sur la démarche d'élaboration des aléas

Des modélisations dans les secteurs à enjeux d'urbanisme, une étude hydrogéomorphologique dans les secteurs de moindre enjeux.

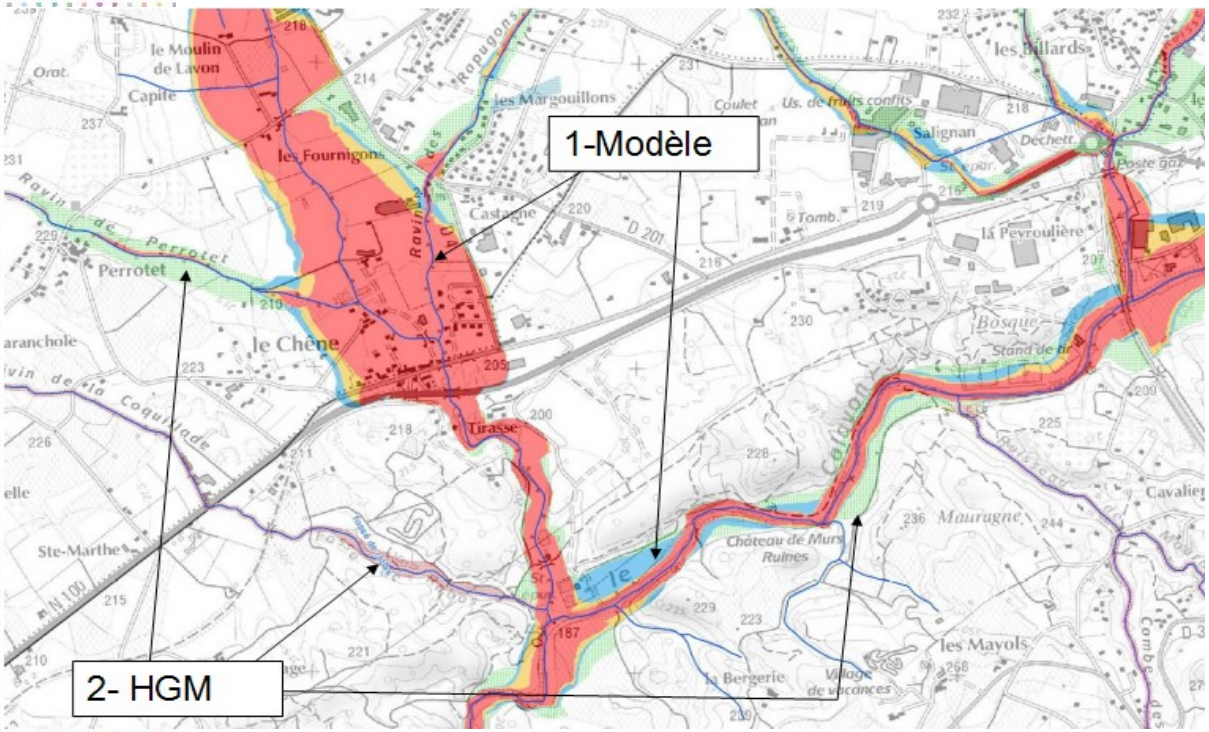

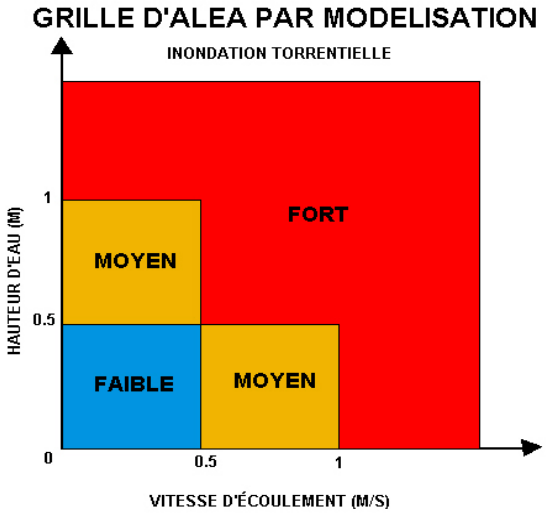

GRILLE D'ALÉA PAR APPROCHE HYDROGÉOMORPHOLOGIE

Fort	Lit mineur et 10 m au delà de part et d'autre
Fort	Lit moyen
	Ecoulement préférentiel et 10m de part et d'autre
Moyen	Lit majeur
Faible	Lit majeur exceptionnel
	Aléa résiduel
	Aléa fort lié au cône de déjection

Rappels sur la cartographie des enjeux du PPRi

- **Cartographie des enjeux : pièce essentielle du PPRi** et cartographie utile à l'**information préventive** et à la **gestion de crise**

- Trois types d'enjeux cartographiés :

  - **Enjeux surfaciques :**

    * **CENTRE URBAIN DENSE**
    * **AUTRES ZONES URBANISÉES**
    * **ZONES PEU OU PAS URBANISÉES**

nécessaires au croisement aléa/enjeux conduisant au zonage réglementaire

  - **Enjeux ponctuels**
  - **Enjeux linéaires**

utiles à l'information préventive et à la gestion de crise : **DICRIM et PCS**

Rappels sur le croisement aléas / enjeux

4 types d'aléa :

(hydrogéomorphologie ou modélisation hydraulique)

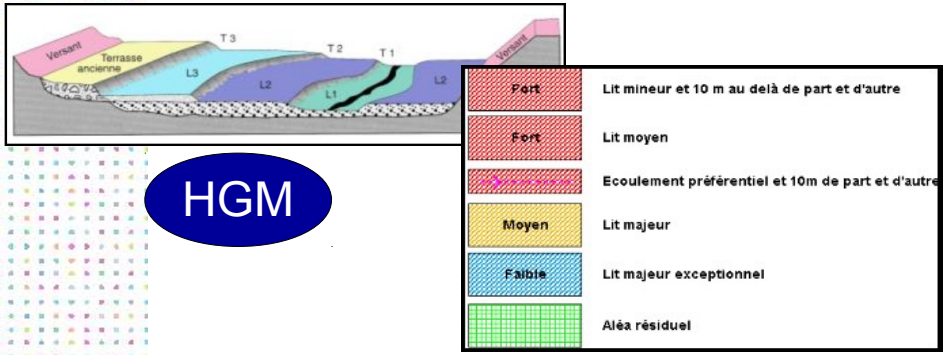

HGM

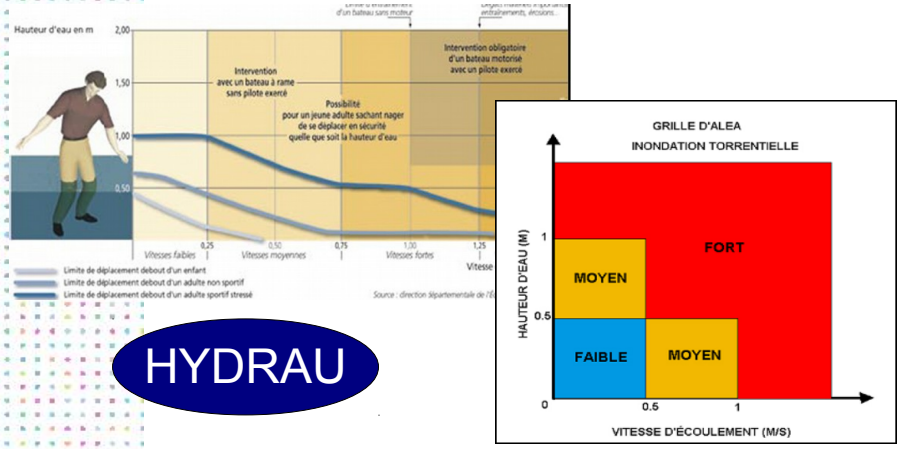

HYDRAU

FORT | MOYEN | FAIBLE | RESIDUEL

DANGER pour les personnes et les biens

DANGER pour les biens

X

3 types d'enjeux surfaciques :

(IGN, photo aérienne, connaissance du territoire, retours des communes sur les zones de développement stratégique)

- **Centre urbain dense :** cumul des 4 critères historicité, mixité, densité, continuité
- H / A — **Zone urbanisée :** présentant une densité et continuité importantes, à vocation d'habitat ou d'activité ;
- **Zone peu ou pas urbanisée :** tissu urbain lâche et zones agricoles et naturelles (susceptibles de servir de champ d'expansion de crue)

= **ZONAGE REGLEMENTAIRE**

Rappel du principes d'élaboration du zonage réglementaire

Zonage Réglementaire du CALAVON-COULON amont :
=> 8 zones réglementaires différentes :

Les 4 zones d'inconstructibilité : zones ROUGE HACHUREE, ROUGE, ORANGE, ORANGE HACHURE

Les 4 zones de constructibilité sous conditions : zones BLEUE FONCE, BLEUE FONCE HACHUREE, BLEUE, VIOLETTE

	Crue de référence centennale			Crue supérieure
Aléas / Enjeux	Fort	Moyen	Faible	Résiduel
Centres urbains	Bleu foncé	Bleu foncé hachuré	Bleu	Violet
Zones urbanisées	Rouge	Orange	Bleu	Violet
Zones peu ou pas urbanisées	Rouge	Orange	Orange hachuré	Violet
Bandes de sécurité	Rouge hachuré	Rouge hachuré	Rouge hachuré	Rougehachuré

Les principes

Plus l'aléa est fort plus les interdictions sont nombreuses pour prendre en compte la sécurité des personnes et des biens

Moins la zone est urbanisée plus les interdictions sont nombreuses pour prendre en compte les zones d'expansions de crues

Le zonage

Aléas / Enjeux	Crue de référence centennale			Crue supérieure
	Fort	Moyen	Faible	Résiduel
Centres urbains	Bleu foncé	Bleu foncé hachuré	Bleu	Violet
Zones urbanisées	Rouge	Orange	Bleu	Violet
Zones peu ou pas urbanisées	Rouge	Orange	Orange hachuré	Violet
Bandes de sécurité	Rouge hachuré	Rouge hachuré	Rouge hachuré	Rouge hachuré

Zones soumises à un aléa FORT ou MOYEN

Zones R, O, Rh, BF et BFh

PRINCIPES:

Compte tenu des risques pour les personnes et pour les biens, les constructions nouvelles sont interdites

SAUF dans les centres villes urbains denses pour maintenir leur vitalité.

Zones soumises à un aléa FAIBLE ou RESIDUEL

Zones Oh, B et V

PRINCIPES:

Les constructions nouvelles sont autorisées avec prescriptions

SAUF dans les zones naturelles ou agricoles soumises à un aléa faible, ceci pour conserver leur rôle d'expansion des crues.

Des prescriptions et recommandations sont également édictées pour réduire la vulnérabilité des constructions existantes (mise à la cote, aires refuges, batardeaux…).

Aléa	*Hauteur d'eau*	*Cote de référence = Cote plancher*
aléa fort	sans limite haute	TN + 2,50m = hauteur d'un étage.
aléa moyen	+ 1,0m	TN + 1,20m
aléa faible	+ 0,50m	TN + 0,70m
aléa résiduel	non défini, mais inférieure à 0,50m	TN + 0,70m

Maintien des activités

	Agriculture	Commerces et Artisanat
Tout aléa	Extensions des activités existantes	Extensions des activités Commerces en centre urbain
Aléa fort	Travaux de diminution de la vulnérabilité	Travaux de diminution de la vulnérabilité
Aléa moyen	Hangars agricoles, hors habitation et élevage	Travaux de diminution de la vulnérabilité
Aléa faible	Logements liés à l'exploitation	Tous projets en zone urbanisée
Aléa résiduel	Tous projets	Tous projets

Avec mise à la côte des planchers

L'association continue

Elle permet aux collectivités territoriales, aux organismes et aux personnes les plus concernés par le projet de PPRi de réagir aux propositions du service instructeur tout au long de la procédure.

La concertation

Concertation avec la population
Présentation du projet de PPRI à la population
et recueil de ses questions ou observations.
Finalisation du projet suite à la concertation.

Enquête publique
Projet mis à disposition du public.
Finalisation du dossier définitif après analyse
du rapport d'enquête.

Approbation
Le PPRI est approuvé par le Préfet et devient opposable.

Les objectifs de la concertation

- **Informer** le public de la démarche en cours.
- **Expliquer** les objectifs et la méthode d'élaboration du PPRi et en présenter le contenu.
- **Faciliter** la compréhension des documents qui seront soumis à enquête publique
- **Répondre** aux questions du public et recueillir ses observations pour une éventuelle prise en compte dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Les modalités de la concertation

Du 12 novembre au 20 décembre 2019

- **Des réunions publiques**

4 réunions publiques par groupe de communes

- **Une exposition – Affiches explicatives**

Dans toutes les communes,
Pour la durée de la concertation

- **La mise à disposition du dossier de projet de PPRi**

Dans toutes les communes pendant la durée de l'exposition
Mise à disposition d'un registre
4 Séances de réception du public (1/2 journée) : sur les lieux des réunions publiques

- **Un site internet : www.vaucluse.gouv.fr**

Mise à disposition de tous les supports de concertation
Forum questions – réponses

- **Une boite mail dédiée : ddt-ppri-calavon@vaucluse.gouv.fr**

- **Une information presse**

Les modalités de la concertation

- **Des réunions publiques**

4 réunions publiques par groupe de communes

- **Propositions …**

Date	Heure	Lieu	Communes
19 nov 2019	17h30	Goult	Goult, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Beaumettes
25 nov 2019	18h00	Cabrières d'Avigon	Cabrières, Maubec, Oppede, Gordes, Joucas, Murs,
21 nov 2019	17h30	St Saturnin les Apt	St Saturnin, Villars, Gargas, Gignac, Lioux Rustrel
28 nov 2019	17h30	Apt	Apt, St Martin de Castillon, Saignon, Castellet, Caseneuve, Viens

Les modalités de la concertation

- **Des permanences d'accueil du public**

4 demi journées

- **Propositions …**

Date	Heure	Lieu	Communes
17 déc 2019	9h00 - 12h00	Goult	Goult, Roussillon, Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Beaumettes
10 déc 2019	14h00 - 17h00	Cabrières d'Avigon	Cabrières, Maubec, Oppede, Gordes, Joucas, Murs,
19 déc 2019	14h00 - 17h00	St Saturnin les Apt	St Saturnin, Villars, Gargas, Gignac, Lioux Rustrel
12 déc 2019	9h00 - 12h00	Apt	Apt, St Martin de Castillon, Saignon, Castellet, Caseneuve, Viens

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE VAUCLUSE

Questions ?

Merci de votre attention

Direction
Départementale
des Territoires de
Vaucluse